

Votre référent : Nathalie TRIGUEROS
Adresse : 19 Grande Rue
92310 SEVRES
Tél : 01.45.34.60 60
Email : sevres@apef.fr
Site web : www.apef.fr
Structure déclarée, agréée et autorisée :
SAP530742956
Organigramme :

Lionel FERLIN -Directeur-
Nathalie TRIGUEROS -Responsable d'Agence-
Responsables de Secteur
Intervenants à domicile

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 14h-18h30
Samedi : 9h-13h sur rendez-vous

Astreinte téléphonique en dehors des horaires d'ouverture

Transports :

Métro : Ligne 9 Arrêt : pont de Sèvres
BUS : 171,169,179, 279, 26
Arrêt : Saint-Cloud



Plan d'accès :

ZONE D'INTERVENTION :

SEVRES - MEUDON - MEUDON LA FORET - CHAVILLE - VILLE D'AVRAY et communes à proximité

LISTE DES PARTENARIATS ET CONVENTIONNEMENTS :

Conseil départemental, CARSAT/CNAV, Caisses de retraite, Réseau gérontologique, Inter Mutuelle Assistance, Bien Etre Assistance, AXA, FOR ME (APRIL), Mutuaide assistance, Via Vita, Domiserve, Dhomplus, Europ Assistance, Indépendance Royale, Fidélia, Filassistance, Travailleurs sociaux, Saveurs et Vie, Les Opticiens Mobiles, Facilotab, RMA (Ressource Mutuelle Assistance), Mondial Assistance et Mutuelles diverses, RAM.

Conseil Départemental : Hauts de Seine 57 Rue des Longues Raies 92000 Nanterre Cedex

DREETS : 11 Bd des Bouvets, 92000 Nanterre

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- ✓ Le client peut bénéficier d'un crédit d'impôts de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et de présentation et ses annexes.
- ✓ Pour un accompagnement dans l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter la liste des personnes qualifiées, par arrêté départemental, qui vous est remise par l'agence





TARIFS APPLICABLES AU 1er JANVIER 2023



TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE * APEF SEVRES

	TARIFS HORAIRES		
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
MÉNAGE REPASSAGE			
Détente	26,00 €	28,60 €	14,30 €
Bien-être	26,91 €	29,60 €	14,80 €
Evasion	27,82 €	30,60 €	15,30 €
Ponctuel	33,64 €	37,00 €	18,50 €

Détail des formules en annexe

AIDE AUX SENIORS			
Aide + Accompagnements	26,91 €	29,60 €	14,80 €

Détail des formules en annexe

AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP			
Aide + accompagnements	26,91 €	29,60 €	14,80 €

Détail des formules en annexe

GARDE D'ENFANTS			
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	26,36 €	29,00 €	14,50 €
Garde d'enfants + 3 ans	26,36 €	29,00 €	14,50 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	0,00 €		0,00 €

Détails des formules en annexe

JARDINAGE			
Ponctuel	37,50 €	45,00 €	22,50 €
PACKS			
10h (000€ TTC - 0000€ HT)	366,67 €	440,00 €	220,00 €
20h (000€ TTC - 0000€ HT)	716,67 €	860,00 €	430,00 €
50h (000€ TTC - 0000€ HT)	1 750,00 €	2 100,00 €	1 050,00 €
BRICOLAGE			
Ponctuel	40,91 €	45,00 €	22,50 €

Autres prestations : Téléassistance (en partenariat avec Europ Assistance (à partir de 29,90€ TTC - 24,91 HT)

Assistance informatique (42,00 € TTC - 35,00 € HT) Soutien scolaire (46,00 € TTC - 41,82 € HT) Cuisine à domicile (41,00 € TTC - 37,27

€ HT) Cours de gym à domicile (60,00 € TTC - 50,00 € HT) Soins et promenades d'animaux de compagnie (pour personnes dépendantes)

(29,60 € TTC - 26,91 € HT) Accompagnement véhiculé (32,00 € TTC - 29,09 € HT)

(*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (21H - 6H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (**) Certaines prestations ouvrent droits au crédit d'impôt instantané, renseignements en agence

Frais de gestion administrative mensuels : 7,00 € TTC - (5,83 € HT)

Frais kilométriques dans la cadre des prestations : 0,80 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)



TARIFS ASSISTANCE ET FINANCES

MODE PRESTATAIRE *

APEF SEVRES

TARIFS HORAIRES		
HT	TTC	TTC Après crédit d'impôt

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

 APA. ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE	Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile.	21,80 €	23,00 €	50% du reste à charge de votre facture
	✓ Avoir 60 ans et plus ✓ Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est égale à 100%. Il comprend le tarif APA (00€ TTC) + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) + 00€ TTC			
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est inférieure à 100% . Il comprend le tarif APA (00€ TTC) + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) + 00€ TTC	29,00 €	30,60 €	
Tarif Assistance aux personnes âgées - HORS PRISE EN CHARGE		0,00 €		0,00 €
 PCH. PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP	Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées.	0,00 €		50% du reste à charge de votre facture
	✓ Avoir de 20 à 60 ans ✓ Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental (00€ TTC) + 00€ TTC			
Tarif Assistance aux personnes en situation de handicap - HORS PRISE EN CHARGE		0,00 €		0,00 €

CAISSES DE RETRAITE

 ARDH. L'AIDE AU RETOUR À DOMICILE APRÈS HOSPITALISATION	Ce dispositif attribué par la CARSAT/CNAV, permet de bénéficier d'aide à domicile à la sortie d'une hospitalisation.	22,27 €	24,50 €	50% du reste à charge de votre facture
	✓ Etre retraité du régime général de + 55 ans ✓ Avoir un besoin temporaire et urgent d'aide à domicile après hospitalisation ✓ Ne pas disposer déjà de l'APA ou de la PCH ✓ Ne pas bénéficier d'une hospitalisation à domicile ✓ Ne pas relever de soins palliatifs			
 PAP. PLAN D'AIDE PERSONNALISÉ AU MAINTIEN À DOMICILE	Aide financée par les caisses de retraite (CARSAT/CNAV, MSA, SSI), attribuée aux personnes âgées relativement autonomes (GIR 5 et 6) mais nécessitant une aide lorsque leurs fragilités compromettent le maintien à domicile.	22,27 €	24,50 €	
	✓ Avoir 75 ans et plus ✓ Ne pas disposer déjà de l'APA, ACTP, MTP ou PSD			
CNRACL.	Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.	0,00 €		
CNMSS.	Caisse nationale militaire de sécurité sociale.	0,00 €		

(*) Le détail des prestations, des formules et des aides (les aides et montants sont attribuées par les organismes financeur et ne dépendent pas d'APEF) sont précisées dans le livret d'accueil - Nos tarifs sont majorés de 25% les heures de nuit (21h - 6h), les dimanche et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre.

Frais kilométriques dans la cadre des prestations : 0,80 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

